

**LETTRE OUVERTE AUX AGENTS DE L'ORDRE DU SUD-KIVU  
EN GENERAL ET DE BUKAVU EN PARTICULIER  
19 décembre 2003**

*C'est très triste la situation que nous sommes en train de vivre depuis la période de monsieur Mobutu et c'est devenu même pire de façon que la misère du peuple congolais a atteint un niveau inacceptable. La corruption, l'injustice, le mensonge, le détournement, la violence, les assassinats... sont autant des maux que le peuple est obligé de confronter avec sa pauvreté tant matérielle, morale qu'intellectuelle.*

*Voici une histoire vraie que je viens de vivre depuis environ dix jours. C'était un certain dimanche, 23 novembre 2003. Nous étions assis chez nous en train de calculer les points des élèves car mon épouse est une enseignante. Nous avons entendu des cris d'un petit garçon nommé Elisha chez notre voisin. Il recevait des coups violents de machette à plat sur les fesses. Il paraît que leur chèvre avait brouté les maïs dans le jardin de notre voisin Amos. Le petit criait fort et demandait pardon. Amos l'avait relâché et l'avait envoyé appeler son père. Après environ un quart d'heure, le « père » d'Elisha, monsieur Léonidas se tenait sur le chemin près de la maison de monsieur Amos. Ils se lançaient des paroles injurieuses puis j'avais aperçu qu'ils ne se parlaient plus mais se bagarraient sérieusement et avec une machette entre les mains de monsieur Amos. J'avais abandonné tout ce que je faisais et m'étais précipité pour m'interposer entre les protagonistes et avec l'aide de mon neveu et d'autres voisins, j'avais réussi à arracher la machette en question. Nous avons ensuite enfermé Amos dans sa maison et conduit Léonidas chez lui. Puis j'étais rentré chez nous pour continuer le travail des points avec madame. C'était vers 14h20.*

*A 14h30, Léonidas était venu me demander si je n'ai pas vu la pince avec laquelle il dépannait un appareil et qu'il avait en mains au moment du dispute mais qu'il ne savait plus où il l'aurait jetée. Pendant qu'il parlait ainsi, il avait aperçu Amos en direction de chez lui . Il lui a dit : je suis ici si c'est moi que tu vas chercher chez moi. Et l'autre était venu se rouer sur Léonidas puis c'était les enfants qui criaient très fort : « Baba Esta anauwa Baba Vanescent yoooo... » Nous sommes encore sortis de la maison et devant notre porte devrions nous interposer entre les deux mais comme Amos était très fort, il a donné un coup de marteau à Léonidas et puis il fallait toujours intervenir pour ravir le marteau et les séparer . J'avais voulu faire des soins d'urgences mais j'avais estimé qu'il fallait plutôt conduire la victime au centre de santé le plus proche et je l'ai fait.*

*Les jeunes garçons du quartier sont allés avertir les militaires en même temps.*

*Le lendemain j'apprends que le voisin Amos veut récupérer son marteau et sa machette alors que ces armes étaient déjà chez le chef d'avenue et tout le rapport ad hoc.*

*Le 27 novembre 2003, la police d'intervention rapide de Kadutu vient arrêter Amos et le relâche après deux jours. Le 02 décembre 2003, la même police vient m'arrêter à 05h30 du matin avec comme motif : ASSOCIATION DES MALFAITEURS ET REFUS DE REPONDRE AUX CONVOCATIONS, fin de citation. Je n'avais vu aucune convocation et je ne connais pas si la séparation des voisins en bataille constitue une infraction. Le contraire serait plutôt si je ne m'abuse pas LA NON ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DANGER. Maintenant, j'ai quitté le cachot mais j'y avais passé toute la journée. Les patients avaient attendu en vain à la porte du centre de santé. Les chefs de service n'ont pas même su ce qui m'était advenu. Les frères qui venaient demander pourquoi je suis arrêté, on leur répondait que là c'est comme un lac d'où personne ne peut sortir sans être mouillé.*

*Chers agents de l'ordre, il est temps de vous convertir. Nous aspirons à un pays de droit où nous devrions juste vivre du fruit d'un travail bien fait. Les innocents ne peuvent pas payer en lieu et place des coupables. Il ne faut pas inventer les infractions. Elles sont nombreuses cherchez-les et punissez-les conformément à la loi.*

*Sé/HADISI CHIMANUKA JMV*